



L'Écho de Barkmere – Avril 2021

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 10 avril 2021 :

- Le maire Trépanier rappelle à la population que la pandémie de Covid n'est pas terminée. Il encourage les résidents à continuer de prendre les précautions nécessaires et à se faire vacciner dès que leur tour viendra, afin que la vie puisse redevenir normale. Avec le beau temps qui arrive, il sera tentant de passer outre les recommandations de la Santé publique, mais nous en payerons tous le prix en retardant la fin de la pandémie.
- Il n'est pas trop tard pour les jeunes (ou les moins jeunes) de notre communauté qui voudraient postuler pour un emploi d'été à la Ville d'envoyer leur candidature à l'Hôtel de Ville. Pour plus de détails, visitez la page d'accueil du site web de la ville sur www.barkmere.ca.
- Il y aura distribution d'arbres pour planter sur vos terrains et en rive au mois de mai, en collaboration avec l'Organisme des Bassins Versant – Rouge, Petite Nation et Saumon. L'administration de la ville se procurera les petits arbres et organisera la distribution gratuitement (probablement la fin de semaine des 15 et 16 mai prochain). Plus de détails seront communiqués ultérieurement.
- À propos de l'épandage de pesticides sur le territoire de la Ville, la direction générale a communiqué avec la Ville de Mont-Tremblant et le Ministère de l'Environnement pour faire retirer Barkmere de la liste des municipalités incluses dans l'autorisation. La Ville de Mont-Tremblant a refusé de le faire. Quant au Ministère, le représentant a dit que la firme devait tout de même obtenir la permission de la Ville de Barkmere avant de procéder à un épandage. Après avoir été contactée, la firme en question a confirmé par écrit qu'elle respecterait notre décision et ne procéderait à aucun épandage sur notre territoire.
- Le nouvel auditeur externe de la Ville a terminé la préparation des états financiers pour l'année 2020 et ceux-ci ont été déposés durant la séance du Conseil. Le conseiller Marc Frédette en a fait un bref résumé :
 - En 2020 le surplus était de 210,000 \$ suite à des revenus de 103,000 \$ supérieurs au budget et à une augmentation significative des droits de mutations de 65,000 \$. Les dépenses sont plus faibles de 107,000 \$ suite au report de frais légaux pour 70,000 \$. La ville a aussi utilisé 147,000 \$ du surplus pour minimiser les taxes de 2021.

Suivant les recommandations de l'auditeur, le Conseil procédera à l'introduction d'un règlement pour créer un fonds de roulement, ainsi qu'à l'affectation des surplus de la Ville.

Le sommaire des états financiers sera rendu disponible pour consultation.

- Le Conseil a renouvelé l'engagement de Mme Kirstin Lachance à titre de consultante en environnement pour l'été 2021. Mme Lachance, comme l'an dernier, travaillera à l'échantillonnage des eaux du Lac, à la campagne contre le myriophylle et d'autres études nécessaires en rapport avec le secteur en amont du Lac.
- Lors d'une séance d'information organisée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), celui-ci a présenté une nouvelle planification des opérations forestières sur le territoire de la MRC des Laurentides. Ce plan prévoit une autre coupe forestière directement dans le secteur en amont du Lac des Écorces, entre le Lac et la Réserve écologique de Jack-Rabbit, zone qui comprend trois affluents principaux du Lac.

Les membres du Conseil ont adopté une résolution pour s'opposer fortement à cette coupe, et entreprendra des démarches politiques pour faire reculer le Ministère. La Ville travaille depuis des années à tenter de protéger cette zone sensible, qui comporte des milieux humides essentiels pour la santé du Lac. Il est grand temps que le MFFP commence à voir la réalité des Laurentides, et que la forêt publique n'est plus simplement une réserve de bois à couper.

- Les municipalités membres de la Régie d'Incendie du Nord-Ouest des Laurentides (RINOL) vont procéder à la dissolution de la Régie prochainement. Ces municipalités ont déjà accepté, pour la plupart, l'offre de la Ville de Mont-Tremblant pour la couverture de leur territoire par son service d'incendie. La Ville de Barkmere se voit donc contrainte d'accepter également cette offre, bien qu'elle nous semble inacceptable. La Ville de Mont-Tremblant déclare que son offre est à prendre ou à laisser. Le maire Trépanier a rappelé que la formule de partage des frais basée uniquement sur la richesse foncière des municipalités desservies, est très coûteuse pour Barkmere, sans que le service soit amélioré.

Il en coûtera donc plus du double pour le service d'incendie, ce qui aura un impact majeur sur nos taxes. Si le nouveau service devait être effectif en 2021, le Conseil proposerait d'utiliser une partie des surplus pour éponger l'augmentation cette année, afin de ne pas avoir à envoyer un nouveau compte de taxes à nos contribuables.

Le Maire rappelle que la Loi sur la sécurité incendie oblige les municipalités à avoir un service d'incendie répondant au schéma de couverture de risque de leur MRC. Dans notre cas, ce schéma spécifie que Barkmere doit prendre entente avec les municipalités environnantes pour ce service, parce qu'il serait impossible pour Barkmere de remplir les exigences de la Loi.

- ❖ Nous vous rappelons qu'il est très important de bien vérifier le fonctionnement de vos détecteurs de fumées, y compris dans les chalets. C'est toujours un des moyens les plus efficace pour sauver des vies.

- Au dernier Conseil des maires de la MRC, Le MFFP est venu faire une présentation aux maires, mais ceux-ci ont réagi fortement, et rappelé aux représentants du Ministère que nous en avons tous ras le bol de leur attitude. Les maires ont insisté que la forêt publique était justement publique, et non pas à l'usage exclusif du ministère pour couper des arbres.

Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a rejeté le plan présenté par la MRC pour identifier les territoires incompatibles avec les activités minières parce qu'il allait trop loin et ne rencontrait pas les critères du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles. Rappelons-nous que la Ville de Barkmere avait trouvé que ce plan n'allait pas assez loin. La MRC a demandé un nouveau moratoire afin de préparer une nouvelle proposition.

- Les citoyens de la MRC des Laurentides peuvent bénéficier d'un rabais lors de l'achat de certaines trousse de premiers soins de la Croix-Rouge pour le milieu de travail ou le domicile. Cette promotion est en vigueur jusqu'au 30 avril 2021. Veuillez cliquer sur ce [lien](#) pour plus de détails.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés, généralement au conseil municipal du mois suivant.



La glace est partie le 10 avril, un record?

Photo : Marc Frédette



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

199, chemin de Barkmere

Barkmere, QC J0T 1A0

Tel : 819-681-3374

communications@barkmere.ca